

## Compte rendu du conseil municipal du mercredi 15 janvier 2014 à 19h00

L'an deux mille quatorze et le quinze janvier, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le neuf janvier deux mille quatorze.

**Étaient présents :** M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, MM Alain DUPOUY, Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, M. Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, Josiane BROSSARD, M. Michel LECRENAIS.

**Étaient absents ayant donné procuration :** René ARRIGHI à Jean-Marie ARRIVÉ

**Étaient absents excusés :** Jean-Louis GUIRAUD, Christian SCHMAUCH

**Était absente :** Sandrine NUEL

**Secrétaire de séance :** Valérie PIRRONE

### Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2013

#### ORDRE DU JOUR

1° - Adoption de la première modification du PLU (Raymond RODRIGUEZ)

2° - Contrat de location du Bistrot de Gauriac (Robert BALDÈS)

3° - Acquisition d'une parcelle au lieu-dit Loudenat cadastrée AD n°312 d'une superficie de 40a32ca, ancienne voie ferrée (Robert BALDÈS)

4° - Questions diverses

#### 1° - Adoption de la première modification du PLU (Raymond RODRIGUEZ) D14-01-01

Cette première modification du PLU porte sur trois points :

1. Prendre en compte des remarques formulées par le Préfet concernant le règlement d'urbanisme que nous avons adopté le 25 mai 2011 et qui est actuellement applicable.

2. Permettre la construction d'une résidence seniors au lieu dit La Plaine

3. Permettre la construction d'une habitation destinée à un agriculteur au lieu dit La Plaine.

L'enquête publique s'est tenue du 1<sup>er</sup> octobre au 4 novembre 2013 et, lors du conseil du 27 novembre 2013, nous avons fait le point sur les remarques du commissaire enquêteur.

Depuis cette date le bureau d'études Métropolis a modifié les documents en conséquence.

De quoi s'agit-il ?

1. Le nouveau règlement et les rapports de présentation tiennent compte des remarques du Préfet et du Commissaire enquêteur qui portent sur des points techniques mineurs ne remettant pas en cause l'équilibre général du PLU.

2. Nous créons une nouvelle zone 1AU (voir plan de zonage), immédiatement constructible, qui se subdivise en une zone 1AUa (l'ex zone 1AU) destinée à l'habitat et au commerce et en une zone 1AUB plus spécifiquement destinée à l'habitat. La création de ces zones permettra l'implantation d'une résidence seniors.

3. Nous créons une zone A (agricole) sur une partie de la parcelle AH 261, située le long de la route de la Cabane de vigne, qui était jusqu'à présent en zone 2AU. La superficie de cette zone est conforme à l'ensemble des projets de construction de l'EARL Cazes et fils connus à ce jour.

#### **Délibération**

*VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-1 et suivants,*

*VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 25 mai 2011 modifié par délibération du 10 juillet 2013.*

*VU le projet de modification mis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 4 novembre 2013 inclus,*

*VU le rapport du commissaire enquêteur du 26 novembre 2013 ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**Approuve** le dossier de la première modification du Plan Local d'Urbanisme de GAURIAC, comprenant la notice explicative, le rapport de présentation, les documents graphiques et les annexes,

**Dit** que la présente délibération, conformément au code de l'urbanisme, sera affichée en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée dans un journal départemental.

*Vote : 11 pour*

#### 2° - Contrat de location du Bistrot de Gauriac (Robert BALDÈS) D14-01-02

La locataire du local le Bistrot a notifié par courrier du 22 novembre 2013 la rupture du contrat de location à compter du 1<sup>er</sup> février 2014. La situation juridique de cette affaire et la suivante :

- le propriétaire des murs et de la licence IV est la commune,

- le propriétaire du fonds de commerce est un particulier, il est également informé de la cessation d'activité au 1<sup>er</sup> février 2014.

L'huissier en charge du dossier de la transaction entre l'actuelle locataire et le vendeur du fonds a contacté la commune afin de régler au mieux cette affaire difficile. La démarche réalisée par M. le maire a permis à l'ancienne propriétaire du fonds de commerce de retrouver son bien après un nouvel acte passé chez le notaire.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire un contrat de location d'une durée d'un mois à titre gracieux au propriétaire du fonds afin de lui permettre de concrétiser une nouvelle vente.

Par ailleurs Monsieur le Maire a rencontré une candidate très intéressée par la reprise du Bistrot le plus rapidement possible.

Compte tenu de la remise en état des locaux pour une future activité il propose la signature d'un bail de location avec les deux premiers mois à titre gracieux.

### **Délibération**

*La locataire du local le Bistrot a notifié par courrier du 22 novembre 2013 la rupture du contrat de location à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.*

*Le propriétaire des murs et de la licence IV est la commune, le propriétaire du fonds de commerce est un particulier, il est également informé de la cessation d'activité au 1<sup>er</sup> février 2014.*

*Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire un contrat de location d'une durée d'un mois à titre gracieux au propriétaire du fonds afin de lui permettre de concrétiser une nouvelle vente.*

*Par ailleurs Monsieur le Maire a rencontré une candidate très intéressée par la reprise du Bistrot le plus rapidement possible. Compte tenu de la remise en état des locaux pour une future activité il propose la signature d'un bail de location avec les deux premiers mois à titre gracieux.*

*Le conseil municipal à l'unanimité accepte les propositions ci-dessus.*

*Vote : 11 pour*

### **3° - Acquisition d'une parcelle au lieu-dit Loudenat cadastrée AD n°312 d'une superficie de 40a32ca, ancienne voie ferrée (Robert BALDÈS) D14-01-03**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du mois de décembre il avait informé les conseillers de sa démarche auprès du Conseil Général de la Gironde concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain au lieu-dit Loudenat cadastrée AD n°312 d'une superficie de 40a32ca.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la concrétisation de ce projet, c'est-à-dire régler les démarches administratives relatives à ce dossier et pour la signature de l'acte définitif de la transaction, le règlement de cette dépense est prévue au budget primitif de la commune, opération 41 acquisitions foncières.

Vote : 11 pour

Il est précisé, à la demande de Valérie PIRRONE, que ce terrain d'une petite superficie représente une bande qui jouxte le terrain de l'ancienne gravière dont la commune fait l'acquisition.

### **4° - Questions diverses**

#### **✓ Activité ZUMBA (Robert BALDÈS)**

Monsieur le Maire informe les conseillers que d'un commun accord avec la responsable de l'activité ZUMBA qui occupe la salle polyvalente tous les mercredis à raison de 3 créneaux horaires le montant de la location est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 de 100€ par mois au lieu de 50€.

Vote : 11 pour

#### **✓ Titularisation l'agent stagiaire (Robert BALDÈS)**

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement l'agent technique recruté depuis le 1<sup>er</sup> mars 2013, pour remplacer Gérard MARCHAND ayant fait valoir ses droits à la retraite, a un statut de stagiaire et qu'il peut être titularisé au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Jean-Marie ARRIVÉ et l'ensemble des élus présents sont satisfaits du travail de Loïc MARCHAND et sont d'accord pour sa titularisation.

#### **✓ Jean-Marie ARRIVÉ**

La recherche d'un terrain pour la construction d'une déchetterie sur le canton de Bourg sur Gironde a été abordée, une nouvelle fois, lors des vœux du SMICVAL.

✓ La prochaine assemblée générale du SIAEPA aura lieu le 29 janvier prochain. Jean-Marie ARRIVÉ

propose de demander au nom de la commune qu'une information soit systématiquement envoyée au Maire avant toute coupure de l'alimentation en eau pour un administré. Cette intervention devrait permettre de trouver une solution de paiement et d'éviter qu'une personne en difficulté financière, ce qui est souvent à l'origine de la coupure, soit contrainte de payer en plus les frais importants de remise en service. Il sera demandé par ailleurs qu'une mesure transitoire telle que réduction du débit par exemple soit mise en place avant une coupure effective.

Les conseillers soutiennent la démarche de Jean-Marie ARRIVÉ auprès du SIAEPA.

L'abattage d'un arbre dangereux situé à Vitescale, route du Fleuve, sera réalisé prochainement.

✓ **Alain DUPOUY**

Avant de programmer les travaux du virage de la route du Vallon des Sources au lieu-dit le Grillet, Alain DUPOUY propose de contacter le prestataire du réseau téléphonique afin de faire dévoyer la ligne et déplacer le poteau gênant pour le talutage de cet espace.

✓ **Christiane SOU**

Les commerçants se plaignent de ne plus avoir à vendre de cartes postales de la commune.

Après en avoir débattu il sera demandé au président de l'association Haute Gironde Image Numérique de présenter un projet pour une nouvelle carte postale.

Jean-Marie ARRIVÉ propose que le bureau de poste soit sur le projet puisqu'il a 100 ans cette année.

Robert BALDÈS souhaite que l'Office du Tourisme soit aussi dépositaire des cartes postales de Gauriac ce qui a été refusé jusqu'ici.

✓ **Josiane BROSSARD**

Madame Catherine GAURIER signale que trois chatons d'environ 3 mois ont été déposés dans son jardin. Bien qu'elle déplore une telle attitude elle s'est occupé de ces animaux, vétérinaires, nourriture etc.

L'ensemble du conseil désapprouve de tels abandons.

✓ **Jean-Christophe MARMEY**

Regrette que le projet du réseau d'assainissement collectif à Perrinque, Barruet, Barbezieux, Camp-Haut ne soit toujours pas réalisable à ce jour, car l'expertise demandée par Monsieur ARRAMON a été faite il y a un an et il n'a toujours pas remis le compte rendu au SIAEPA.

Monsieur le Maire va faire un courrier en RAR à Monsieur ARRAMON à ce sujet, d'autant qu'il avait assisté ainsi que le directeur du SIAEPA à cette expertise et l'engagement de transmettre le rapport aux services concernés était entendu.

Séance levée 19h56